

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Le demandeur certifie exacts les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération, toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur certifie être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

En outre, le demandeur s'engage :

- A respecter les termes du règlement intérieur de l'aide à l'installation et à la modernisation remis à l'occasion de la présente demande de subvention,
- A ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier complet de demande de subvention et avant l'obtention de l'autorisation administrative (déclaration préalable ou demande d'autorisation de travaux),
- A utiliser les subventions qui seraient éventuellement accordées pour la réalisation du projet tel qu'il est décrit dans le dossier de demande de subvention, sous un délai maximal d'un an, à compter de la date de notification.
- En cas de revente du bien subventionné à une finalité autre que commerciale, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification, à reverser en totalité la subvention à la Communauté d'Agglomération Montélimar- Agglomération :

Fait à le.....

Nom du signataire.....

Cachet du demandeur

Signature

Validation en Comité le

Avis : favorable défavorable

Remarques :